

Initiatives ministérielles

En quoi consistent ces changements? L'un de ces changements est, à mon sens, absolument dévastateur pour l'opposition, d'où son caractère répugnant: il s'agit de la proposition de ramener de huit à six le nombre de jours de débat sur le discours du Trône. Ce débat donne l'occasion à tous les députés, ceux du gouvernement aussi bien que de l'opposition, de donner leur avis sur les plans du gouvernement pour l'avenir. C'est la première occasion qu'ont les députés au début de chaque session d'analyser le programme du gouvernement pour cette session. C'est l'occasion pour les députés de dire, en leur nom personnel et au nom de leurs électeurs, quelle orientation devrait prendre le pays..

La proposition suivante est de ramener de six à quatre le nombre de jours de débat sur le budget. Je répète que ce débat sur le budget permet à tous les députés de se prononcer sur les projections gouvernementales pour l'avenir, pour l'année suivante, et de savoir comment et dans quels domaines le gouvernement compte dépenser les deniers publics. À première vue, cela ne semble pas terrible de réduire ainsi, de six à quatre jours, le nombre de jours de débat quand on s'en tient uniquement aux chiffres. Mais c'est une réduction beaucoup plus substantielle des possibilités d'intervention quand on songe au nombre d'intervenants de moins que cette réduction représente.

Le gouvernement propose également de ramener de 20 minutes à 10 minutes la durée des discours, et je crois que la plupart des députés se rendent compte que dix minutes est tout juste le temps dont ils ont besoin pour prononcer leur préambule et exposer les grandes lignes de leur discours, mais que ce n'est pas assez pour bien étayer leurs arguments. Les discours de 20 minutes, assortis d'une période de questions et réponses de 10 minutes, laissent assez de temps au député pour exposer les idées de ses électeurs et les positions des groupes de sa circonscription oeuvrant dans le domaine dont il est le porte-parole officiel, s'il s'agit d'un député de l'opposition, ou les positions des groupes de pressions s'il s'agit d'un député de l'arrière-ban du côté ministériel.

Si on raccourcit la période des questions et des réponses qui suit, je le regretterai car c'est une partie des débats à laquelle je tiens énormément. Personnellement, cette période me permet de m'asseoir à la Chambre pour écouter les discours des députés et pour leur soumettre d'autres idées que je puise dans mon bagage d'expériences ou dans l'histoire du Canada et que je soumetts aux

députés pour les obliger à préciser leur pensée. Je répète que cette période nous donne cette influence supplémentaire que nous ne pourrions pas exercer autrement.

Une autre proposition m'indispose également, j'imagine, mais à ce propos, je dois reconnaître que je comprends bien les députés de l'arrière-ban du côté ministériel de vouloir ces périodes d'une semaine prévues à l'avance au calendrier parlementaire pour se rendre travailler dans leur circonscription, et je ne nie pas que cette idée est excellente à première vue, surtout pour un député de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui doit se déplacer régulièrement pour se rendre chez lui faire son travail de député, ou plutôt l'autre volet du travail qu'on attend de lui, à savoir se rendre dans sa circonscription pour étudier des cas particuliers et s'occuper des questions de relations publiques.

Le côté négatif de cette proposition est qu'elle réduit sensiblement le nombre de jours de séance au cours desquelles le gouvernement doit rendre compte de ses actes.

Si j'ai bien compris, on propose de faire passer de 175 à 135 le nombre de jours de séance annuels. Bien qu'en prolongeant les séances, les députés passeront à peu près le même nombre d'heures au Parlement. Ils ne pourront pas profiter de ces jours supplémentaires pour poser des questions aux ministres ni pour leur demander certaines choses. Ils ne pourront pas non plus faire état de leurs suggestions et de leurs questions devant la presse, devant les médias.

Somme toute, je considère, comme je le disais au début, que ce train de propositions empiète sur l'expression de la démocratie. Les gens veulent des changements, bien sûr, mais dans le sens d'une plus grande démocratisation de la société et de leur Parlement. Ces projets de changements du Règlement sont un empiètement de plus sur la démocratie, et c'est pourquoi on ne peut les adopter.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.